

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller, Chantal Giroux, conseillère, José Thivierge, conseiller, Raymonde Côté, conseillère, Pierre Côté, conseiller; formant quorum sous la présidence de la mairesse Luce Daneau.

Absence(s) : Pascal Houle, conseiller.

Est également présent : Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse mentionne aux citoyens présents que la séance est enregistrée et sera publiée sur notre site internet.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2025-06-179

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ :

- d'ajouter le sujet suivant à l'item 11 « Autres sujets » :
 - 11.1 Mandat au Comité des infrastructures

1. *Ouverture*

1.1 Ouverture de la séance

2. *Ordre du jour*

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. *Première période de questions*

3.1 Période de questions concernant l'ordre du jour

4. *Administration*

4.1 Adoption du procès-verbal

4.2 Suivi des dernières séances

4.3 Rapports des différents comités

4.4 Dépenses autorisées

4.5 Situation financière et factures à payer

4.6 Amendements et rapport budgétaires 2025

4.7 Dépôt du rapport financier de l'année 2024

4.8 Rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2024

4.9 Radiation de comptes à recevoir - Cour municipale commune de la Ville de Drummondville

4.10 Demande de soutien pour le projet d'aménagement de la cour extérieure du CPE Mini Campus à Wickham

4.11 Dépôt de la programmation finale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

4.12 Projet de Loi numéro 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville - Demande d'appui

4.13 Fin de probation et du lien d'emploi - Employé contractuel numéro 10114

4.14 Fermeture de l'hôtel de ville au public - Période estivale

4.15 Fédération québécoise des municipalités - Congrès 2025

4.16 Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée - Séance extraordinaire du 19 juin 2025

4.17 Salle du Centre communautaire située au 893, rue Moreau - Nouvelle appellation « Salle Alice-Timmons »

5. *Sécurité publique*

5.1 Aucun

- 6. Transport**
6.1 Réfection de ponceaux rue Lyne, 9^e rang et 10^e rang – Contrôle qualitatif – Adjudication du contrat
6.2 Bordure sur la chaussée rue St-Jean - Adjudication du contrat
6.3 Augmentation du budget de réparation des camions
6.4 Entente - Partage de ressources
- 7. Hygiène du milieu**
7.1 Aucun
- 8. Santé et bien-être**
8.1 Office d'habitation Centre-du-Québec - Contribution municipale 2025
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
9.1 Demande de dérogation mineure numéro 2025-00004 au Règlement de zonage 2024-03-986 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 773 806 soit au 905, 11^e rang
- 10. Loisirs et culture**
10.1 Intention de retrait du Réseau Biblio
10.2 Camp de jour été 2025 - Engagement du personnel
10.3 Reprise de possession des armoires de la cuisine occupées par la FADOQ
10.4 Terrains de volleyball - Amélioration
10.5 Camping Plage des Sources - Autorisation
- 11. Autres sujets**
11.1 Mandat au Comité des infrastructures
- 12. Correspondances**
12.1 Correspondances
- 13. Deuxième période de questions**
13.1 Période de questions
- 14. Levée**
14.1 Levée de la séance
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3.1 PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

Des questions sont posées.

4. ADMINISTRATION

2025-06-180

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

La mairesse tient à féliciter monsieur Guy Leroux, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur, reçue le 9 mai dernier.

Un suivi a été fait concernant la question soulevée par M. Christian St-Onge lors de la dernière séance du conseil.

Nous avons également reçu une carte de remerciement de madame Marie-Ange Martin à la suite de l'inauguration de la Salle Guy-Martin.

4.3 RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Aucun rapport.

2025-06-181

4.4 DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 107 927.58 \$ en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire* ainsi que celles autorisées par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2025-06-182

4.5 SITUATION FINANCIÈRE ET FACTURES À PAYER**a) Sommaire des comptes bancaires et relevés des opérations bancaires**

Le sommaire des comptes bancaires au 4 juin 2025 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 1 ^{er} au 31 mai 2025	934 756.94 \$
--	---------------

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 31 mai 2025	810 506.69 \$
---	---------------

d) Paiements autorisés

Le conseil prend connaissance des paiements autorisés en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que ceux autorisés par résolution du conseil totalisant la somme de 233 786.31 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1 ^{er} au 31 mai 2025	57 433.57 \$
Frais de déplacement versés et de repas remboursés du 1 ^{er} au 31 mai 2025	441.60 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 376 893.66 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-183

4.6 AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES 2025**IL EST PROPOSÉ :**

- d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2025 portant les numéros de lot 16, 23 et 24 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 mai 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un surplus de 10 039.25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-184

4.7 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2024

Conformément à la Loi, un avis public a été publié le 20 mai 2025 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2024 lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025 à 19 h 30. Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Le rapport montre :

un excédent en 2024	896 102 \$
un surplus accumulé non affecté incluant l'excédent de 2024	718 258 \$
un surplus accumulé affecté pour l'équilibre budgétaire 2025	0 \$
un surplus accumulé affecté pour la taxation 2025	102 979 \$
un surplus accumulé affecté pour divers engagements	101 561 \$
un surplus accumulé affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	13 254 \$
un surplus accumulé affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	37 478 \$

un surplus accumulé affecté pour les travaux de rénovation cadastrale	3 626 \$
un surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipement d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	7 106 \$
un surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	158 \$
un surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie	25 758 \$
un surplus accumulé affecté pour l'amélioration du réseau routier	10 304 \$
un surplus accumulé affecté pour l'entretien ou l'immobilisation en aqueduc	48 880 \$
un surplus accumulé affecté pour la sécurité civile	5 000 \$
un fonds de roulement non engagé	50 978 \$
un fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	10 442 \$
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	238 893 \$
un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	22 720 \$
un investissement net dans les immobilisations et autres actifs	10 060 401 \$
un endettement total net à long terme de l'administration municipale	3 493 287 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-185 4.8 RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

La mairesse, Luce Daneau, dépose son rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de vérification externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2024;

IL EST PROPOSÉ :

- de publier le rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2024 dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-186 4.9 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

IL EST PROPOSÉ :

- que la Municipalité de Wickham procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant total de 8 870.48 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-187 4.10 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE DU CPE MINI CAMPUS À WICKHAM

Attendu que le Centre de la petite enfance (CPE) Mini Campus a soumis, à la Municipalité, une demande de soutien financier de 7 500 \$ pour son projet d'aménagement de la cour extérieure;

Attendu que le Conseil tient à respecter le budget municipal adopté en janvier 2025 car des dépenses imprévues peuvent toujours survenir d'ici la fin de l'année;

Attendu que cette dépense n'avait pas été planifiée au budget 2025;

IL EST PROPOSÉ :

- de refuser la demande d'aide financière, tout en reconnaissant l'importance des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment pour les familles de Wickham;
- d'inviter le Centre de la petite enfance (CPE) Mini Campus à déposer une nouvelle demande en septembre 2025 afin qu'elle soit analysée lors de la préparation du budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-188 4.11 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ :

- que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale version numéro 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-189 4.12 PROJET DE LOI NUMÉRO 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE - DEMANDE D'APPUI

Attendu que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février 2025 par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

Attendu que ce projet de loi vise à forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre l'aménagement et l'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

Attendu que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son avis du 22 septembre 2023, considère le projet prématuré et recommande de ne pas l'autoriser sans un portrait complet des matières dangereuses résiduelles au Québec;

Attendu que plusieurs instances municipales, dont la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'UMQ et la FQM, s'opposent fermement à ce projet;

Attendu que le projet de loi prévoit que les normes municipales en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne s'appliqueront pas à Stablex pour ce projet;

Attendu que cette disposition constitue une atteinte grave à l'autonomie municipale et crée un précédent dangereux;

IL EST PROPOSÉ :

- que la Municipalité de Wickham appuie la Ville de Blainville dans sa contestation du projet de loi n° 93, non pas en raison du transfert de propriété lui-même, mais en raison des modalités du projet, notamment l'absence de consultation environnementale adéquate et le contournement des compétences municipales;

- que la Municipalité de Wickham exprime son désaccord envers les dispositions du projet de loi n° 93 qui soustraient l'entreprise Stablex aux règlements municipaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement;
- que la Municipalité de Wickham réaffirme le rôle fondamental des municipalités comme gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- que la Municipalité de Wickham demande au gouvernement du Québec de mandater le BAPE pour une enquête publique sur la gestion des matières dangereuses résiduelles;
- que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Drummond, aux autres MRC du Québec, à la FQM et à l'UMQ pour appui;
- que copie soit également transmise aux députés provinciaux de la région pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-190 4.13 FIN DE PROBATION ET DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ CONTRACTUEL NUMÉRO 10114

Attendu les recommandations de la direction générale et les démarches entreprises en lien avec l'évaluation de la période de probation d'un employé;

IL EST PROPOSÉ :

- de ratifier la fin de la période de probation, ce qui entraîne la fin du lien d'emploi de l'employé concerné, en vigueur depuis le 23 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-191 4.14 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC - PÉRIODE ESTIVALE

Considérant que la période du 21 juillet au 1^{er} août correspond historiquement à une période de faible affluence à l'hôtel de ville, en raison des vacances estivales et de la diminution générale des activités municipales;

Considérant que les demandes reçues durant cette période sont généralement limitées et concernent principalement les permis d'urbanisme, lesquels nécessitent la présence du responsable de l'urbanisme pour être traitées adéquatement;

Considérant que la directrice générale et le responsable de l'urbanisme seront en congé durant cette période, ce qui limite la capacité de réponse et de traitement des demandes;

Considérant qu'une fermeture temporaire de l'hôtel de ville permettra d'optimiser les ressources municipales tout en assurant une reprise efficace des services à la fin de cette période;

IL EST PROPOSÉ :

- que l'hôtel de ville soit fermé au public du 21 juillet au 1^{er} août inclusivement, à l'exception du 1^{er} août où les gens pourront exclusivement venir payer leurs taxes, et que cette information soit communiquée à la population par les moyens habituels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-192 4.15 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - CONGRÈS 2025

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2025;

IL EST PROPOSÉ :

- d'autoriser un déboursé au montant de 1 148.60 \$ à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités en paiement des frais d'inscription de Luce Daneau, mairesse, au congrès qui se tiendra les 25 au 27 septembre 2025 à Québec;
- de rembourser sur la présentation de pièces justificatives les frais de déplacement, l'hébergement et les autres frais effectivement supportés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-193 4.16 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

Attendu que la séance extraordinaire du 19 juin 2025 aura lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ :

- que Vicky Marc-Aurèle, agente de bureau, soit nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 19 juin 2025 uniquement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-194

4.17 SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 893, RUE MOREAU - NOUVELLE APPELLATION « SALLE ALICE-TIMMONS »

Attendu que la Municipalité de Wickham souhaite mettre en valeur un pan significatif de son histoire locale en attribuant le nom d'une citoyenne ayant marqué sa communauté par son engagement, ses réalisations et son parcours exceptionnel; Attendu que la salle communautaire située à l'arrière du même édifice que l'hôtel de ville, au 893, rue Moreau, ne porte actuellement aucun nom officiel;

Attendu que madame Alice Timmons, fille de James Joseph Timmons, chef de gare à Wickham durant 46 ans, lui a succédé à ce poste en 1933, devenant ainsi la première femme au Québec à occuper cette fonction, qu'elle a exercée avec compétence et dévouement jusqu'à la fermeture de la gare en 1967;

Attendu que madame Timmons s'est également démarquée dans le domaine des communications, ayant été correspondante locale pour le journal La Parole de Drummondville pendant 20 ans;

Attendu que son engagement communautaire s'est aussi manifesté dans la sphère religieuse, où elle a été la première femme de la paroisse à accéder au poste de marguillière en 1965, à une époque où peu de femmes occupaient des rôles décisionnels dans les conseils de fabrique;

Attendu que tout au long de sa vie, Alice Timmons a été reconnue pour sa grande générosité, sa personnalité chaleureuse et ses nombreuses réalisations, ayant été honorée à plusieurs reprises par sa communauté;

IL EST PROPOSÉ :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec en vue d'officialiser la désignation « Salle Alice-Timmons » pour la salle communautaire située au 893, rue Moreau, à Wickham;
- de prévoir l'inauguration officielle de la Salle Alice-Timmons dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026, et de prévoir les dépenses afférentes à cette activité au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

2025-06-195

6.1 RÉFECTION DE PONCEAUX RUE LYNE, 9E RANG ET 10E RANG – CONTRÔLE QUALITATIF – ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu le sommaire décisionnel de la Fédération québécoise des Municipalités du 29 mai 2025 suite à la demande de prix;

IL EST PROPOSÉ :

- d'adjudiquer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de ponceaux sur la rue Lyne, 9^e rang et 10^e rang à Solmatech inc. pour le prix de 19 951.84 \$, taxes incluses;
- que la demande de prix, le prix de Solmatech inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Solmatech inc;
- de payer 35 % de cette dépense dédiée au ponceau du 9^e rang à même les fonds du Règlement d'emprunt numéro 2025-03-1016;
- de payer 40 % de cette dépense dédiée au ponceau du 10^e rang et 25 % de cette dépense dédiée au ponceau de la rue Lyne à même les fonds du Règlement d'emprunt numéro 2025-03-1014;
- d'ajuster les pourcentages des dépenses selon le temps réel passé à chaque endroit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-196 6.2 BORDURE SUR LA CHAUSSÉE RUE ST-JEAN - ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant les prix reçus pour la bordure sur la chaussée rue St-Jean;

IL EST PROPOSÉ :

- d'adjudiquer le contrat pour la bordure sur la chaussée rue St-Jean à Lambert & Grenier inc. pour le prix de 17 073.79 \$;
- que la demande de prix, le prix de Lambert & Grenier inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Lambert & Grenier inc.;
- de payer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-197 6.3 AUGMENTATION DU BUDGET DE RÉPARATION DES CAMIONS

Attendu que les véhicules de notre flotte nécessitent des réparations urgentes pour assurer leur bon fonctionnement et la sécurité des opérations;

Attendu que le budget actuellement alloué aux réparations est insuffisant pour couvrir les coûts engendrés par les entretiens et réparations réguliers;

Attendu qu'une augmentation du budget de réparation permettrait de prolonger la durée de vie des véhicules et de maintenir une flotte en bon état, essentielle à la continuité de nos activités;

IL EST PROPOSÉ :

- que le budget alloué aux réparations et à l'entretien de nos véhicules soit augmenté de 13 000 \$ pour l'année fiscale 2025 en prenant les deniers nécessaires du surplus pour l'entretien, le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements;
- que le budget non utilisé en fin d'année pour ces postes de dépenses soit retourné dans ce même surplus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-198 6.4 ENTENTE - PARTAGE DE RESSOURCES

Attendu que la Municipalité de Wickham et la Municipalité de Lefebvre souhaitent collaborer dans le cadre d'un partage de ressources matérielles et humaines afin d'optimiser l'utilisation des équipements et des compétences disponibles;

Attendu que les modalités de partage doivent être clairement définies, notamment en ce qui concerne les coûts associés;

IL EST PROPOSÉ :

- que les modalités suivantes soient adoptées :
 - tarification
 - temps d'homme seulement : 40 \$/heure
 - tracteur sans équipement spécialisé incluant le temps d'homme : 90 \$/heure
 - tracteur avec faucheuse incluant le temps d'homme : 120 \$/heure
 - facturation
 - les services seront facturés mensuellement;
 - chaque facture sera accompagnée d'un relevé détaillé incluant :
 - les heures travaillées;
 - l'utilisation des équipements.
 - durée de l'entente
 - l'entente sera renouvelée automatiquement à chaque année, sauf avis contraire écrit de l'une des parties.
 - révision des tarifs
 - les tarifs pourront être révisés annuellement, sous réserve d'une entente mutuelle entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-06-199

8.1 OFFICE D'HABITATION CENTRE-DU-QUÉBEC - CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025

Attendu que la participation financière de la Municipalité passe de 7 023 \$ à 6 830 \$ et que le paiement avait déjà été effectué;

Attendu que cet ajustement est à la baisse;

Attendu que des ajustements à la hausse surviennent à l'occasion au cours de l'année;

Attendu que cette contribution financière était prévue au budget 2025;

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver le budget prévisionnel 2025 de l'Office d'habitation Centre-du-Québec et de ne pas demander de remboursement immédiat dans les circonstances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-06-200

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-00004 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-03-986 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 806 SOIT AU 905, 11E RANG

Le conseiller, José Thivierge, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question puisque la demande le concerne personnellement. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un certain préjudice au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation demandée soulève des préoccupations quant à son caractère véritablement mineur, notamment en ce qui concerne la superficie minimale du lot demandée (1 818,9 m²) alors que la norme réglementaire est de 3 000 m², ce qui représente un écart significatif tant sur le plan quantitatif que qualitatif;

Attendu que les normes de superficie minimale visent à garantir l'autonomie des lots, notamment en ce qui concerne l'implantation d'un puits et d'une installation septique conforme, et que la demande compromet potentiellement ces objectifs;

Attendu le conseil juridique obtenu;

Attendu que le critère du caractère mineur de la dérogation n'est pas rencontré;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ :

- de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2025-00004 au *Règlement de zonage 2024-03-986* et au *Règlement de lotissement 2024-03-987* pour un immeuble situé sur le lot 5 773 806, soit au 905, 11^e rang, laquelle visait à autoriser les éléments suivants :

- une marge de recul avant de 1,60 mètre pour un bâtiment principal existant, en dérogation à la norme de 15 mètres;
- une marge de recul avant de 11,57 mètres pour un bâtiment principal, en dérogation à la norme de 15 mètres;
- des marges de recul latérales de 3,12 mètres (gauche) et 3,69 mètres (droite), en dérogation à la norme de 5 mètres;
- une largeur de lot de 46,25 mètres, en dérogation à la norme de 50 mètres;
- une superficie de lot de 1 818,9 mètres carrés, en dérogation à la norme de 3 000 mètres carrés;

en raison du non-respect du critère de caractère mineur, particulièrement en ce qui concerne la superficie minimale du lot, et des risques que cela comporte quant à l'autonomie fonctionnelle du terrain, notamment pour l'implantation d'un puits et d'une installation septique conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, José Thivierge, revient.

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-06-201

10.1 INTENTION DE RETRAIT DU RÉSEAU BIBLIO

Attendu que la Municipalité a procédé à une réévaluation de ses services de bibliothèque et a exploré diverses options afin de mieux répondre aux besoins de sa population;

Attendu que la Municipalité est actuellement membre du Réseau Biblio, mais souhaite se retirer de ce regroupement;

Attendu que le contrat en vigueur permet un retrait moyennant un préavis écrit;

Attendu que la Municipalité souhaite assurer une transition harmonieuse vers un nouveau modèle de service, notamment par un retrait progressif des documents appartenant au Réseau Biblio;

Attendu que la Municipalité désire conserver temporairement l'accès au logiciel du Réseau Biblio afin de faciliter l'implantation du nouveau système et d'assurer la continuité des services à la population;

IL EST PROPOSÉ :

- que la Municipalité informe Réseau Biblio de son intention de se retirer du regroupement au plus tard le 31 décembre 2025;
- que la Municipalité transmette une confirmation officielle de ce retrait au Réseau Biblio au plus tard le 31 octobre 2025, conformément aux modalités de préavis prévues au contrat;
- que la Municipalité entreprenne dès maintenant un retrait progressif des documents appartenant au Réseau Biblio, afin d'assurer une transition en douceur vers un nouveau modèle de service;
- que la Municipalité conserve l'accès au logiciel du Réseau Biblio pendant la période de transition, et ce, jusqu'à l'implantation complète du nouveau système, ce qui justifie le maintien temporaire de certains services du Réseau;
- que Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Véronique Langlois, coordonnatrice à la vie communautaire, soient mandatées pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, incluant la confirmation officielle de ce retrait.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-202

10.2 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2025 - ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Attendu que la Municipalité offrira un camp de jour durant l'été 2025;

Attendu que la Municipalité doit respecter les ratios enfants/animateurs prévus;

Attendu qu'un bon encadrement des activités et la sécurité représentent une préoccupation de premier niveau;

IL EST PROPOSÉ :

- de confirmer l'engagement de Naïma Bédard comme animatrice pour le camp de jour été 2025 au salaire horaire de 18 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-203

10.3 REPRISE DE POSSESSION DES ARMOIRES DE LA CUISINE OCCUPÉES PAR LA FADOQ

Attendu que les armoires de la cuisine situées dans les locaux municipaux sont la propriété de la Municipalité;

Attendu que ces armoires sont actuellement utilisées par la FADOQ;

Attendu que la Municipalité souhaite réorganiser l'utilisation de l'espace de la cuisine afin de répondre à ses besoins opérationnels;

IL EST PROPOSÉ :

- que la Municipalité reprenne possession des armoires de la cuisine actuellement utilisées par la FADOQ;
- que la FADOQ soit informée de cette décision et qu'une rencontre soit organisée afin de convenir des modalités de libération des armoires dans un délai de 30 jours;
- que la Municipalité procède, après la libération des armoires, au retrait des serrures installées par la FADOQ, à leur remise à l'organisation, et à l'installation de nouvelles serrures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2025-06-204 10.4 TERRAINS DE VOLLEYBALL - AMÉLIORATION**
- Attendu la popularité croissante de la ligue de volleyball, rendant nécessaires certaines améliorations et ajustements aux installations actuelles;
- Attendu que de l'eau s'accumule sur une moitié d'un terrain après les pluies, entraînant l'annulation de parties;
- Attendu que l'éclairage des terrains de volleyball doit être réparti de manière plus uniforme;
- Attendu qu'aucun achat de projecteurs n'est requis, mais qu'un simple déplacement d'un ensemble de projecteurs est envisagé;
- Attendu que l'organisme Loisirs et Compagnie a manifesté son intention de contribuer financièrement à l'amélioration des installations sportives;
- Attendu qu'une offre de service a été reçue pour procéder au déplacement des projecteurs nécessaires;

IL EST PROPOSÉ :

- d'octroyer à l'entreprise Controlelectric pour le déplacement de l'ensemble de projecteurs aux terrains de volleyball, au coût de 850 \$, taxes en sus, le tout conditionnel à l'obtention d'une résolution du C.A. de l'organisme Loisirs et Compagnie autorisant le paiement de 50 % des frais occasionné par cette demande;
- d'autoriser l'ajout d'un voyage de sable au coût de 120 \$, taxes en sus;
- de facturer 50 % de ces travaux, incluant le transport du sable, à l'organisme Loisirs et Compagnie;
- que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais, selon les disponibilités des fournisseurs et des ressources locales;
- de payer cette dépense à même le budget de fonctionnement de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2025-06-205 10.5 CAMPING PLAGE DES SOURCES - AUTORISATION**
- Attendu la demande reçue;
- Attendu le Règlement #2019-05-897 sur la sécurité, la paix et l'ordre public qui interdit les activités causant un préjudice au voisinage;

IL EST PROPOSÉ :

- d'autoriser le Camping Plage des Sources à tenir dans le cadre des célébrations de la Fête nationale les événements suivants :
 - 20 juin 2025 – feu de joie et musique;
 - 21 juin 2025 – feu d'artifice et musique;le tout sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires conformément au règlement numéro 2013-05-744 sur la prévention en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser la diffusion de musique durant l'événement, ne dépassant pas 23 h, à un niveau sonore ne dépassant pas les seuils permis par le Règlement #2019-05-897, soit un niveau de bruit ne pouvant pas être entendu au-delà d'un rayon de 15 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. AUTRES SUJETS

- 2025-06-206 11.1 MANDAT AU COMITÉ DES INFRASTRUCTURES**
- Attendu que le Conseil souhaite que le Comité des infrastructures examine la situation des filets de protection actuellement en place au terrain de baseball et formule des recommandations appropriées;

IL EST PROPOSÉ :

- que le Conseil municipal mandate le Comité des infrastructures afin qu'il procède à l'analyse de la situation et à l'élaboration de solutions adaptées concernant les filets de protection du terrain de baseball.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. CORRESPONDANCES

12.1 CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du mois de mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées.

14. LEVÉE

2025-06-207

14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ :

- que la présente séance soit levée à 20 h 39.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luce Daneau
Mairesse

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luce Daneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luce Daneau
Mairesse

Ce document est une version administrative seulement. Les signatures officielles de ce document se retrouvent sur l'original de celui-ci.